



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06

Le 20 mai 2019

**Réponse de la municipalité à l'interpellation déposée par M. Claude Schwab et consorts
« ...maintien des activités hors les murs pour nos écoliers... »**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de la séance du conseil communal du 29 avril, la municipalité a été interpellée par le groupe socialiste au sujet de la décision du tribunal fédéral de rendre gratuit toutes les prestations offertes dans le cadre scolaire. Une démarche similaire a été entreprise lors du conseil communal du 30 avril, à Blonay.

Les deux questions posées (identiques) étaient :

- *Si la contribution des communes est suffisante pour l'année en cours, vu la probable diminution de la participation des parents*
- *S'il est prévu un effort supplémentaire des communes pour y remédier si nécessaire et, pour la suite, s'il est prévu une adaptation du budget*

A ce sujet, une détermination a été déposée par le Grand Conseil en date du 14 mai 2019, dont voici le texte :

« ...Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat sursoie à sa décision de mettre à la charge des communes dès le 1^{er} août 2019 la part du financement des camps et sorties scolaires qui était pris en charge par les parents jusqu'à ce qu'une solution définitive quant au financement soit trouvée, notamment par le biais du groupe de travail et la prise en considération ou non du postulat 19_POS_139, ou à tout le moins jusqu'au 1^{er} janvier 2020, ce qui permettrait aux communes d'en tenir compte dans leur budget.... »

Au niveau du Conseil d'Etat, Mme Amarelle, en charge du département, a informé, par un courrier du 14 mai 2019, les communes sur « ... la création d'un groupe de travail qui a pour mission de proposer des modifications à la décision départementale n° 134 pour une mise en œuvre, à la rentrée scolaire d'août prochain, des nouvelles contraintes induites par l'arrêt du Tribunal fédéral... ». Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 1^{er} mai 2019.

